

RAPPORT ANNUEL

2016/2017





Éditorial4-5
1/ L'AMF EN ACTION
La réforme territoriale et l'avenir de la commune
2/ LA VIE DU RÉSEAU
L'AMF au service de ses adhérents24Information et communication26Les services spécifiques28Les associations départementales de maires29
3/ LES MOYENS FINANCIERS
Rapport financier du trésorier général
L'organigramme des services

Crédits photos : Roland Bourguet ; Armand Février ; Shutterstock® ; Fotolia®.

Impression : novembre 2017 sur papier recyclé.

Conception maquette & mise en page : Agence Latitude - Nantes - agence-latitude.fr - 0605/17



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ RAPPORT D'ACTIVITÉ ÉDITO

François Baroin, président André Laignel, premier vice-président délégué Philippe Laurent, secrétaire général Michel Vergnier, trésorier général

PORTER HAUT ET FORT LA VOIX DES COMMUNES DE FRANCE.

Depuis le 99^e Congrès, tenu exceptionnellement au printemps 2016, l'AMF, avec les associations départementales, a élaboré à l'attention des candidats à l'élection présidentielle son « Manifeste des maires et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens ».

Le Rassemblement exceptionnel des maires, qui a invité tous les candidats le 22 mars - temps fort historique pour l'AMF - a permis de porter notre vision et nos propositions, qui sont plus que jamais d'actualité.

Le Président de la République nouvellement élu a mis en place le 17 juillet la Conférence Nationale des territoires, instance qui répond à notre souhait de reconnaissance des collectivités territoriales comme de véritables partenaires.

Depuis, les décisions défavorables aux collectivités et aux territoires qui se sont succédé ont lourdement altéré le rétablissement de la confiance avec l'État. Dans ce nouveau contexte, et alors que les parlementaires, profondément renouvelés, n'ont plus de mandat exécutif local, l'AMF poursuit sa mobilisation sur la base du Manifeste, pour défendre les intérêts des communes et intercommunalités auprès du gouvernement et du Parlement.

Avec les associations départementales et les associations d'élus du bloc communal, nous portons les vives préoccupations des élus, sur tous les sujets : finances locales avec la réforme de la TH, l'instauration d'une nouvelle « règle d'or » et les économies demandées ; emplois aidés ; logement social ; agences de l'eau, couverture numérique, compétence eau et assainissement, Gemapi...

Nous ferons du 100e Congrès le point d'orgue de cette mobilisation afin d'aboutir à de réels progrès sur tous ces sujets.

Au-delà de cette mobilisation sur les enjeux majeurs d'actualité, l'AMF a tout au long des 18 mois écoulés depuis le dernier congrès, accompagné ses 35000 adhérents dans la mise en œuvre très lourde des réorganisations territoriales, en particulier les fusions d'intercommunalités et les créations de communes nouvelles.

L'AMF a organisé des rencontres nationales sur les sujets majeurs : accueil et intégration des migrants, emploi, Gemapi, transports, éolien, habitat indigne, révision des valeurs locatives, patrimoine, lutte contre la radicalisation...

Elle a développé de nouveaux services et outils en direction des adhérents, et réalisé avec ses partenaires des enquêtes nationales (rythmes scolaires, finances, ressources humaines, stationnement payant...).

Elle a négocié âprement la réforme de la délivrance des CNI, et les conditions de transfert de compétences de l'État sur l'État civil et les PACS.

Elle a exprimé un avis sur près de 500 textes concernant les collectivités, contribué aux propositions de simplification, délivré plusieurs milliers de conseils, participé à des dizaines d'auditions, proposé de nombreux amendements parlementaires. Au CNEN, au CFL, au CSFPT, au CCTDC, et dans plusieurs centaines d'organismes, les élus de l'AMF défendent sans relâche les intérêts du bloc communal. Sa capacité d'expertise est unanimement reconnue par les pouvoirs publics et tous les acteurs du monde local.

Faire entendre les préoccupations des maires et des présidents d'intercommunalité, apporter sa contribution au débat public, soutenir les élus dans l'exercice de leur mandat et valoriser les initiatives locales... : porter haut et fort la voix des communes de France est le cœur de notre mission. Ce rapport d'activité en témoigne.

Man -- Alih & Elinique (amen)





LA RÉFORME TERRITORIALE ET L'AVENIR DE LA COMMUNE

Dans un contexte de « big bang » territorial, l'AMF a accompagné la création de nouvelles communautés et encouragé la démarche volontaire de création de communes nouvelles.



ACCOMPAGNER LA CRÉATION DES NOUVELLES COMMUNAUTÉS

En passant de 2 062 à 1 266 EPCI, l'organisation intercommunale présente désormais un visage nouveau et a généré en très peu de temps de nombreuses opérations (493 fusions). Les périmètres ont été redessinés et élargis: la majorité des intercommunalités comprend entre 15 000 et 50 000 habitants alors qu'elle était inférieure à 15 000 habitants auparavant. Les gouvernances ont aussi été modifiées par de nouvelles élections au sein des intercommunalités en janvier 2017. Parallèlement, de nouvelles compétences ont été transférées de droit (développement économique-tourisme, urbanisme, gestion des déchets, gens du voyage...) ou sont en préparation pour un transfert d'ici la fin de l'année 2017.

L'AMF a accompagné les élus dans ces mouvements de grande ampleur à travers notamment deux Rencontres des intercommunalités : « Comment anticiper l'évolution des territoires ? », le 5 octobre 2016, ou encore « Nouvelle donne pour les intercommunalités : économie et aménagement », le 15 février 2017. Des Rendez-vous des professionnels sur les fusions d'EPCI (5 juillet 2016) et sur les lois de finances (20 janvier 2017) ont également eu lieu. Parallèlement, l'AMF a assuré 16 séances d'information sur les modalités et les enjeux des modifications de périmètres et de compétences sur le terrain avec les associations départementales de maires.

DES AVANCÉES OBTENUES EN LOIS DE FINANCES 2017

De par sa connaissance du terrain, l'AMF a identifié plusieurs problématiques financières et fiscales liées à la fusion des EPCI et à la création des communes nouvelles. Nombre d'entre elles nécessitaient des modifications législatives qui ont donné lieu à des propositions défendues par l'AMF auprès des services de l'État et dans le cadre de la discussion parlementaire des lois de finances (loi de finances pour 2017 et loi de finances rectificative pour 2016). Ces propositions visaient à permettre la correction de difficultés techniques très précises ou de vides juridiques, notamment une mesure relative au taux départemental de la taxe d'habitation des EPCI ayant connu une fusion après 2011 (« débasage »), à instituer davantage de souplesse dans les modalités financières et fiscales des fusions d'EPCI (sur les coefficients TASCOM des EPCI mais aussi celui de la valeur locative moyenne en parallèle à l'harmonisation progressive des taux de fiscalité, etc.). Certaines de ses propositions ont été retenues.

L'AMF a obtenu par ailleurs la prolongation du dispositif d'accompagnement à la création de communes nouvelles (pacte de stabilité de la DGF) jusqu'au 31 décembre 2016.

DE NOUVEAUX OUTILS POUR LES COMMUNES ET EPCI

Dans ce contexte bouleversé, l'AMF a mis en place deux rubriques dédiées sur son site internet (SDCI - Intercommunalité et Communes nouvelles) comportant de nombreuses notes d'information et des outils d'aide à la réalisation des projets (simulateur de répartition des sièges dans les communautés) mais aussi la mise en place d'un nouveau support de communication et d'information IntercoActu (newsletter bimensuelle gratuite). Voir www.amf.asso.fr.

L'AMF AU QUOTIDIEN AUPRÈS DES COMMUNES NOUVELLES

Dans le cadre de la loi dite Sido du 8 novembre 2016, l'AMF a obtenu une meilleure représentation des communes nouvelles non seulement au sein de leur EPCI de rattachement au moment des procédures de fusion mais également au sein des comités syndicaux. Un assouplissement des règles concernant les relations financières entre la commune nouvelle et ses communes déléguées a également été retenu.

Grâce à l'action de l'AMF, l'ensemble des 3 000 formulaires Cerfa sera modifié très prochainement afin d'y adapter le champ « adresse » pour intégrer le nom des communes déléguées en plus de celui des communes nouvelles.

L'AMF a obtenu que l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) se positionne sur l'application des contrats d'adhésion au régime d'assurance chômage en transférant de plein droit le contrat d'une des communes fondatrices sur la commune nouvelle, l'exemptant ainsi de la période de stage.

Six séances d'information ont été dispensées dans les départements afin d'expliquer le dispositif juridique et financier des communes nouvelles et une rencontre, organisée le 2 mars 2017 à l'AMF, a permis notamment de présenter le *Panorama des communes nouvelles* (étude AMF/Caisse des Dépôts – Territoires Conseil).





FINANCES ET FISCALITÉ LOCALES : DES AVANCÉES DANS UN CONTEXTE TRÈS DIFFICILE

L'action de l'AMF et du réseau des associations départementales de maires et présidents d'intercommunalité pour défendre les ressources du bloc local a porté ses fruits, avec des avancées significatives.



LOIS DE FINANCES : LA MOBILISATION A PAYÉ

Suite à la mobilisation de l'AMF et conformément à l'annonce du Président de la République au 99° Congrès des maires le 2 juin 2016, la baisse des dotations a été réduite de moitié en loi de finances 2017. L'AMF s'est par ailleurs opposée à la réduction drastique des concours de l'État servant de variables d'ajustement, alertant les parlementaires et fédérant l'ensemble des associations représentatives des élus locaux autour de ce sujet. Si la baisse finalement adoptée à l'issue des débats parlementaires reste très élevée pour certaines compensations fiscales, cette mobilisation a permis d'atténuer la diminution d'autres transferts, notamment des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle. D'autres avancées ont été obtenues notamment sur la préservation des ressources locales comme en témoignent les mesures adoptées sur la décentralisation et la dépénalisation du stationnement payant ou encore les assouplissements en matière d'intégration fiscale des communes au sein d'un même EPCI.

L'AMF a porté également à la connaissance de ses adhérents les dispositions essentielles à l'élaboration des budgets locaux via des notes d'information et d'un *Rendez-vous des professionnels* en janvier 2017.

FISCALITÉ LOCALE : UNE VRAIE RÉFORME NÉCESSAIRE

L'AMF s'est battue depuis 2016 pour obtenir la collecte de la taxe de séjour, sur des plateformes dématérialisées, dans plusieurs villes, et a obtenu que la date limite de délibération des EPCI fusionnés soit repoussée du 15 janvier au 1er février 2017.

L'AMF a également accompagné les communes, les EPCI ainsi que les associations départementales d'élus dans la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. L'AMF a obtenu de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) une série d'initiatives visant à améliorer les relations au niveau local entre les collectivités locales et leurs DD/DRFiP pour une meilleure

gestion des bases de fiscalité directe locale. Elle a aussi demandé au gouvernement de prendre en urgence les dispositions nécessaires pour améliorer la qualité des bases fiscales des communes et EPCI d'Outremer, notamment à Mayotte.

Enfin, l'AMF a obtenu que soient désormais réalisées des études sur la variation de la CVAE et sur le coût pour les collectivités des allègements obligatoires de fiscalité directe locale. Ces études doivent permettre de renforcer l'information financière et fiscale indispensable aux exécutifs locaux.

COUR DES COMPTES : UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

L'AMF a été consultée par la Cour des comptes sur plusieurs rapports thématiques : rapport annuel sur les finances publiques locales, rapport sur les concours financiers de l'État et les disparités de dépenses des communes et de leurs groupements, rapport sur la gestion de la fiscalité directe locale par la DGFIP, ainsi qu'un rapport concernant le contrôle de la Cour des comptes sur la Direction générale des finances publiques et son réseau territorial.



DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES: UNE AVALANCHE DE RÉFORMES

L'AMF s'est fortement mobilisée sur de nombreuses réformes, dans le contexte de la réorganisation territoriale.



URBANISME

Projet de loi Égalité et citoyenneté : en initiant notamment de nombreux amendements, elle a sans relâche cherché à garantir le rôle des communes et favoriser une phase transitoire et souple de transfert de la compétence PLU aux EPCI. L'AMF est partenaire du Club PLUi (ministère, associations d'élus), lequel permet aux élus de bénéficier de retours d'expériences en ce domaine.

Simplification du droit de l'urbanisme : dans le cadre des travaux du Gouvernement et du Sénat, l'AMF a formulé des propositions concrètes. plaidant par ailleurs pour un moratoire en ce domaine.

Ajustement de la loi Littoral : l'AMF a permis de soumettre au Parlement des propositions au regard de la question du recul du trait de côte.

Loi Création, architecture et patrimoine (juillet 2016): l'AMF s'est mobilisée pendant les débats pour préserver le caractère autonome de ces documents de protection du patrimoine par rapport au PLU(i). Elle a soutenu la préservation de la place des communes dans l'élaboration des outils de protection et au sein des commissions, nationale et régionales, du patrimoine et de l'architecture. L'AMF a consolidé ce travail lors d'un colloque organisé en partenariat avec le GRIDAUH en novembre 2016.

Archéologie préventive : l'AMF a œuvré pour préserver les conditions d'exercice des services d'archéologie des collectivités territoriales et s'est inscrite par un partenariat avec l'INRAP en juin 2017, dans l'objectif de concilier aménagement du territoire et valorisation du patrimoine.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'AMF a mobilisé ses ressources pour accompagner au mieux les élus dans le transfert obligatoire de la compétence « actions de développement économique » à l'intercommunalité au 1er janvier 2017 et notamment le transfert de l'ensemble des zones d'activité économique. L'AMF a organisé une Rencontre des présidents d'intercommunalité sur le thème « Nouvelle donne pour les intercommunalités : économie et aménagement », avec une première table-ronde consacrée à l'action économique des intercommunalités.

RÉFORME DU STATIONNEMENT **PAYANT SUR VOIRIE**

Afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la décentralisation au 1er janvier 2018, l'AMF, au sein du comité technique de liaison (réunissant des représentants de l'État, des associations d'élus et des professionnels) de la Mission interministérielle à la décentralisation du stationnement (MIDS), a lancé deux enquêtes pour connaître l'état de préparation de la réforme et a contribué à la réalisation d'un vade-mecum de la communication locale et à l'actualisation du Guide de recommandations du CEREMA.

REVITALISATION COMMERCIALE DES CENTRES-VILLES

L'AMF s'est fortement investie au sein de la Commission de concertation du commerce (dite 3C) dont elle est membre, au côté de représentants des commerçants, des chambres consulaires et d'autres institutionnels. Elle assure notamment la vice-présidence de sa section thématique «revitalisation commerciale des centres-villes » qui travaille activement sur deux thèmes : une meilleure coordination des acteurs et la création d'un observatoire des centres-villes. L'AMF accompagne également les élus dans la définition de la compétence « politique locale du commerce » et sur la mise en œuvre de la sauvegarde du dernier commerce.

PARTENARIAT CCI FRANCE

L'AMF et CCI France poursuivent leur partenariat, avec une volonté d'agir ensemble pour le développement économique des territoires.

AIDES D'ÉTAT

L'AMF suit le dossier des aides d'État et de la nouvelle obligation de transparence imposée aux autorités d'octroi, avec une participation active aux groupes de travail technique du Commissariat général à l'égalité territoriale (CGET) et de la Mission des affaires européennes (MAE), ainsi qu'une contribution aux notes d'informations mises en ligne sur le site europe-en-france.gouv.fr.

TOURISME

En matière de tourisme, l'AMF s'est particulièrement investie sur la mise en œuvre du transfert des offices de tourisme à l'échelon intercommunal et a obtenu l'insertion d'une dérogation pour l'ensemble des stations classées de tourisme dans la loi Montagne du 28 décembre 2016. Elle accompagne les élus dans la nouvelle répartition de la compétence tourisme. L'AMF s'est mobilisée pour apporter des améliorations au dispositif de la taxe de séjour et à la règlementation des plateformes de location de meublées de tourisme (type Airbnb).

EAU ASSAINISSEMENT - GEMAPI

Initier une proposition de loi : en accord avec le principe du volontariat pour le transfert de compétences aux intercommunalités qu'elle défend, l'AMF a soutenu une proposition de loi adoptée le 23 février 2017 au Sénat permettant le maintien des compétences « eau » et « assainissement » dans les compétences optionnelles des communautés de communes.

Gemapi : l'AMF a suivi l'élaboration des nombreux textes d'application des lois Maptam et NOTRe, relatifs aux transferts des compétences et à la mise en œuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), prévue pour le 1er janvier 2018. Sur ce sujet, l'AMF a de nouveau demandé au Premier ministre une clarification des modalités de mise en œuvre de cette compétence s'agissant de la place et du rôle de l'État dans la prévention des inondations et l'entretien des ouvrages.

L'AMF a poursuivi ses actions d'information et de sensibilisation des élus avec une quinzaine de déplacements dans les associations départementales de maires, des notes pédagogiques et un partenariat pour des actions communes avec d'autres associations d'élus autour de la gestion de l'eau par bassin.

Comité national de l'eau : comme chaque année, l'AMF a suivi les travaux de ce Comité et a notamment participé à la concertation sur la gouvernance de l'eau pour garantir le rôle des élus locaux et leur représentation via l'AMF dans les comités de bassin. L'AMF a également apporté sa contribution lors de divers comités de pilotage organisés par les ministères (Plan national « captage », Plan national ANC, Plan national micro polluant dans l'eau, réglementation STEP...) pour tenter de minimiser la surenchère normative. Elle a également porté ce message lors de nombreuses auditions. Enfin, l'AMF a réaffirmé son attachement au respect par l'État de l'autonomie et du budget des agences de l'eau dont l'efficacité est majeure pour les communes.

BRUIT

L'AMF a été consultée lors de l'élaboration du décret relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés. Elle a demandé qu'une distinction soit faite dans les obligations de moyens imposés en fonction des usages et de la taille des salles des établissements recevant du public (écoles, salles des fêtes, etc.).

CONTRIBUTION CARBONE

L'AMF a porté et soutenu la demande conjointe des associations d'élus en faveur de l'attribution d'une dotation additionnelle « climat » aux EPCI pour le financement de la transition énergétique et de leur PCAET.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'AMF a organisé une Rencontre sur la question de l'éolien et du paysage afin d'identifier les freins à lever et les pistes d'amélioration pour un développement concerté de l'éolien terrestre.

COLLECTE ET RECYCLAGE DES DECHETS

Renouvellement des agréments des éco-organismes dans les filières emballages, papiers, déchets d'ameublement et déchets toxiques : il s'est traduit par une baisse plus ou moins importante des barèmes de soutiens versés aux collectivités. Pour la filière « emballages », il s'agit de 20 millions d'euros sur 650 millions en 2018 et jusqu'à 200 millions d'euros en 2022. Après avoir alerté les pouvoirs publics à l'origine de ces barèmes « désastreux », l'AMF a pris l'initiative de contacter directement les fédérations des entreprises finançant les éco-organismes (les « metteurs sur le marché ») pour remédier à cette situation. Cette méthode s'est révélée fructueuse : compensation des pertes dans la filière emballages grâce à un protocole d'accord signé le 7 juillet 2016 et mise en place d'une rémunération des performances technico-économiques dans la filière papier. Les discussions vont se poursuivre jusque fin 2017 pour les autres filières (augmentation des soutiens pour les déchèteries accueillant les déchets toxiques). Ces résultats positifs ont été obtenus grâce à la mobilisation des élus représentant l'AMF, tant dans les instances externes qu'internes.

Modèles de contrat entre les collectivités et les éco-organismes « emballages » : l'AMF s'est mobilisée pour la rédaction de ces contrats complexes qui engagent les collectivités pour six ans. Le long travail de concertation (une vingtaine de réunions) a permis d'obtenir des modèles de contrats équilibrés et précis.

Plateforme TERRITEO: l'AMF a activement contribué, lors de sa conception début 2017, à la mise en ligne de ce portail pour les collectivités en contrat avec les éco-organismes. Les collectivités disposent ainsi d'un outil permettant de communiquer en une seule fois leurs changements administratifs, notamment ceux découlant de la loi NOTRe.

Impact de la loi NOTRe: la mise en œuvre des dispositions relatives aux déchets figurant dans cette loi a bouleversé de nombreuses intercommunalités gérant les services « déchets ». L'AMF a mené une analyse de ces évolutions concrètes en s'appuyant sur les caractéristiques géographiques des territoires. Les conclusions de cette analyse seront bientôt disponibles.

Concertations avec les services de l'État en amont de l'examen des textes par le CNEN : elles deviennent plus efficaces et ont notamment permis d'adapter aux réalités et aux capacités des communes et de leurs intercommunalités, les textes sur la recherche d'amiante avant travaux et sur les mesures de radon.



GARANTIR LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ **DES SERVICES À LA POPULATION**

L'AMF se mobilise sur toutes les politiques publiques, pour développer des services de qualité pour la population.



LOGEMENT SOCIAL

L'AMF a suivi avec attention les débats parlementaires sur le proiet de loi Égalité et citovenneté fin 2016 et début 2017 et a déposé de multiples amendements visant à préserver l'intérêt du bloc local en matière d'attributions de logements, de droits à réservations, et de modifications des seuils et des délais introduites à la loi SRU. Membre actif du GIP relatif au système national d'enregistrement des demandes de logement social, l'AMF participe à la mise en œuvre d'une cartographie des logements sociaux sur les territoires, qui sera à terme un outil indispensable aux élus et aux demandeurs de logements. Enfin, l'association a déposé un recours auprès du Conseil d'État suite à l'absence de représentants au sein du conseil d'administration du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) et bien que les maires soient les principaux financeurs du logement social.

EMPLOI

Lors de la Rencontre emploi du 16 novembre 2016, l'AMF a conclu avec Pôle Emploi un accord cadre national, facilitant l'échange d'informations entre les élus et les directions régionales. Cet accord-cadre a pour vocation à être décliné localement. L'AMF a également activement participé au groupe de travail mis en place par le ministère du Travail et le Secrétariat général à la modernisation de l'administration publique (SGMAP) concernant les évolutions de l'offre de services des missions locales.



POLITIQUE DE LA VILLE

La commission Politique de la Ville, commune à l'AMF, France urbaine et Ville & Banlieue, sous la présidence de Jean-Luc Moudenc, a permis aux élus d'échanger à plusieurs reprises avec les ministres, le président de l'ANRU, le représentant du CGET et des délégués du gouvernement sur la mise en œuvre concrète de cette politique. La commission a également auditionné la ministre du Logement et les représentants des candidats à l'élection présidentielle.

ÉDUCATION

Réforme des rythmes scolaires: l'AMF est restée très vigilante et a obtenu, avant l'élection présidentielle, des avancées importantes dont la pérennisation des normes allégées d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires. Au nouveau gouvernement, elle a demandé que le retour possible à la semaine de quatre jours ne déconstruise pas le cadre de la réforme de 2013 ainsi que ses acquis, et attend des garanties sur le maintien à terme du fonds de soutien dans le PLF 2018. Elle a d'ores et déjà obtenu une évaluation conjointe des incidences des modes d'organisation de la semaine scolaire pour les élèves et les collectivités. **Professionnalisation des ATSEM:** l'AMF a participé aux premières réflexions sur ce sujet. Selon elle, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelle (ATSEM) ne doivent pas passer par une modification de leur statut mais davantage par une amélioration de leurs conditions managériales.

Sécurité à l'école : l'AMF a lancé une enquête dont les conclusions ont permis de demander à l'État un accompagnement renforcé des collectivités, à la fois technique et financier.

Conventions ruralité : l'AMF a suivi de près leur signature (dans certains départements) avec les élus et l'Éducation nationale, le déploiement du numérique à l'école (appels à projets et incidences sur les manuels papiers) ainsi que le dédoublement des classes en zone d'éducation prioritaire.

Loi Égalité et citoyenneté: l'AMF s'est battue « en vain » pour que cette loi n'entérine pas le principe de garantie d'accès des enfants à la cantine sans prise en compte des contraintes des collectivités. Elle a néanmoins obtenu le retrait des seuils obligatoires en matière d'approvisionnement local.





PETITE ENFANCE

L'AMF a été associée à la publication de différents guides qui sont autant d'outils à la disposition des élus en matière de normes applicables aux crèches, de sécurisation des bâtiments et de maisons d'assistants maternels. Elle a obtenu de la ministre des Familles et de la CNAF la mise en place d'un groupe de travail relatif à l'adaptation des modalités de financement des établissements d'accueil du jeune enfant aux objectifs qui leur sont assignés. Les conclusions de ce groupe devront alimenter le bilan de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2013-2017 de la CNAF et les orientations de la future COG à laquelle l'AMF devrait être associée.

SANTÉ

La fusion des commissions Santé de l'AMF et de France urbaine témoigne que les communes, communautés et métropoles sont confrontées, malgré la diversité des territoires, à des enjeux identiques et développent des actions similaires en faveur de l'accès des populations à une offre de soins sécurisés de qualité et de proximité. Le rapprochement avec la Fédération hospitalière de France (FHF) a permis de suivre plus attentivement la mise en place des groupements hospitaliers de territoire et l'implication des élus.



SPORTS

Lors d'auditions par la Cour des comptes et l'Inspection générale des finances (IGF), l'AMF a rappelé que les équipements sportifs sont largement gérés et financés par le bloc local et que cela doit être davantage pris en compte pour alléger les normes, accompagner les projets de construction et de rénovation et mettre en œuvre de nouvelles orientations en terme de politique sportive. Dans le cadre du vote de la loi sur le sport professionnel (1er mars 2017), l'AMF est parvenue à limiter les pouvoirs octroyés aux fédérations sportives en matière de réglementations des équipements. Elle a également permis aux communes et intercommunalités de réaliser des économies non négligeables grâce à l'obtention d'un allègement des normes pour la vidange des piscines, avec une vidange annuelle obligatoire au lieu de

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIOUES 2024

L'AMF a porté la mobilisation de l'ensemble des territoires en faveur de la candidature de Paris 2024 et poursuivra son implication afin que la tenue des Jeux olympiques et paralympiques en France bénéficie aux politiques sportives menées localement et à la promotion du sport pour tous.

CULTURE

L'AMF a participé aux travaux préalables au vote de la loi Création, architecture et patrimoine (CAP) du 7 juillet 2016, ainsi que sur les nombreux textes réglementaires. Sur le volet création, elle a notamment défendu et obtenu le principe général de la diffusion des œuvres sur tous les territoires mais s'est inquiétée de voir réaffirmer les « droits culturels », notion qui doit être explicitée et ne pas servir des intérêts communautaristes.

En outre, l'AMF a participé aux travaux de la mission confiée au préfet Hubert Weigel qui ont abouti à la publication d'un guide sur la sûreté des manifestations artistiques et culturelles.

L'AMF a aussi rencontré Françoise Nyssen, ministre de la Culture, pour lui faire part des principaux chantiers en matière de réduction des fractures culturelles territoriales, de marges de manœuvre financières des collectivités, et plus spécifiquement sur l'éducation artistique et culturelle, la lecture publique et les conservatoires. L'AMF a demandé le rétablissement du budget du ministère en matière de patrimoine.

Par ailleurs, l'AMF a examiné les propositions de la SACEM afin d'aboutir prochainement à un protocole d'accord élargi et plus lisible pour l'ensemble des communes.

Enfin, elle a travaillé avec le préfet Gérard Lemaire, délégué interministériel aux cirques et fêtes foraines, sur les problématiques d'accueil des manifestations et de dialogue avec les professionnels, ainsi que sur la présence des animaux dans les cirques.





GESTION PUBLIQUE LOCALE : MAINTENIR LA PROXIMITÉ

Plusieurs sujets importants ont mobilisé l'AMF parmi lesquels les CNI, l'état civil, le très haut débit fixe et mobile et la présence postale.



CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ (CNI)

La modification des conditions d'instruction des CNI a été imposée en mars 2017 par le ministère de l'Intérieur, avec pour objectif de sécuriser les titres.

L'AMF plaidait pour une mise en œuvre en septembre 2017 et, malgré ses alertes insistantes, n'a pas été entendue. Elle a également, dès le début, insisté sur l'attention qu'il convenait de porter aux populations non mobiles, aux personnes handicapées, aux personnes âgées, qui subiraient l'éloignement des lieux d'instruction des titres. Ce point est et restera primordial pour l'AMF, tous les citoyens devant pouvoir être traités équitablement pour l'obtention des CNI.

L'indemnisation des communes équipées de dispositifs de recueil (DR) a, elle aussi, fait l'objet d'échanges soutenus entre l'AMF et le ministère. Après plusieurs mois de négociations, la dotation a finalement été portée par l'État à 35,6 M€, soit un forfait de 3 550 € par DR et par an pour les CNI (qui s'ajoute aux 5 030 € par DR et par an pour les passeports) et une prime à l'activité pour les communes dont le taux d'utilisation des DR est supérieur à 50 %. C'est grâce à l'AMF que les communes perçoivent une indemnisation, versée au titre du service rendu aux non-résidents de la commune et ce, depuis les négociations portant sur les passeports biométriques. En effet, le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel ont consacré le fait que les activités transférées au maire, en sa qualité d'agent de l'État, n'avaient pas à être compensées car déjà prises en compte par le biais de la DGF.

Tout au long de l'année, des échanges avec le ministère de l'Intérieur ont toutefois permis à l'AMF d'apporter plusieurs améliorations aux modalités initialement prévues par le ministère (par exemple : l'augmentation du nombre de DR) et de signaler tous les dysfonctionnements, au sein d'un comité de pilotage qui intègre des représentants d'associations départementales.

L'AMF continuera d'œuvrer, avec détermination, dans le cadre contraint de cette réforme, pour maintenir l'accès de tous à ce service public essentiel pour les citoyens et les communes et pour de bonnes conditions d'indemnisation des communes.

ÉTAT CIVIL

Malgré l'opposition de l'AMF au transfert aux officiers de l'état civil de charges auparavant exercées par les TGI (changement de prénom, de nom, Pacs...), la réforme a été mise en œuvre. L'AMF a toutefois exigé et obtenu des précisions visant à faciliter le travail des agents communaux. Si ces nouvelles compétences ne feront l'objet d'aucune compensation financière de l'État, conformément aux décisions du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel, l'AMF a cependant saisi la Commission consultative de l'évaluation des charges sur le principe d'une indemnisation des communes sièges de tribunaux d'instance qui auront à traiter les Pacs des non-résidents.



CONTRAT TRIPARTITE ÉTAT - AMF - LA POSTE

L'AMF, l'État et La Poste ont signé, le 11 janvier 2017, le quatrième contrat de présence postale territoriale 2017-2019, au terme d'intenses négociations. L'AMF a notamment obtenu une augmentation du montant du fonds de péréquation de 12 millions d'euros pour les trois ans du contrat (passant de 510 à 522 millions d'euros) et la préservation du principe de l'accord du maire préalable à la transformation des bureaux de poste en partenariat pour la grande majorité des communes. Pour les communes urbaines qui y échappent, la concertation a été toutefois renforcée et les termes du contrat tripartite seront réexaminés sur ce point à mi-parcours, en 2018.



L'AMF a réaffirmé auprès du ministre de l'Intérieur la nécessité d'un dialogue et d'une concertation préalable avec les élus locaux lors de la mise en place de centres d'accueil de migrants ainsi que l'importance d'une répartition géographique équilibrée, tenant compte des données économiques, sociales et démographiques des territoires.





STATUT DE L'ÉLU(E) LOCAL(E)

À la demande de ses adhérents, l'AMF a obtenu que les maires des communes de moins de 1000 habitants disposent de la même liberté que les autres maires pour percevoir une indemnité de fonction en deçà du maximum.

Elle reste mobilisée sur les incidences de la réforme de la protection sociale des élus, en particulier sur les redressements injustes dont font l'objet nombre de communes et d'EPCI. Après trois ans de démarches sans réponse, l'AMF a saisi la nouvelle ministre de la Santé.

S'agissant de la fiscalité des indemnités de fonction, ses multiples actions n'ont pas permis, à ce jour, de limiter l'impact de la suppression du régime de la retenue à la source.

RECENSEMENT

Face au mécontentement de nombreux maires sur les modalités de calcul des chiffres de populations légales, l'AMF a demandé un droit d'option entre le recensement par sondage et le recensement exhaustif. En réponse à cette demande, l'INSEE a engagé une étude sur la faisabilité de cette proposition, dans le cadre de la Commission nationale d'évaluation du recensement.

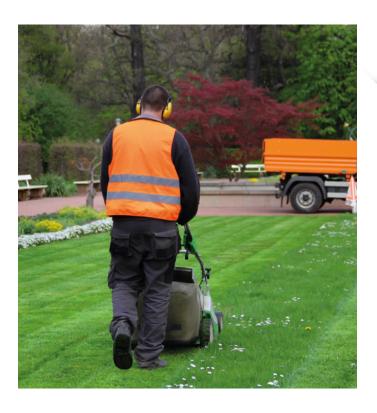
RESSOURCES HUMAINES ET FPT

L'AMF, attachée au respect de la libre administration des employeurs territoriaux comme à la défense de leurs spécificités, a obtenu la création d'un fonds de compensation spécifique pour les pré-retraites que les maires et présidents d'EPCI vont devoir verser à leurs agents reconnus victimes de l'amiante.

Suivant les recommandations du rapport de Philippe Laurent, président du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT) ; sur le temps de travail dans la fonction publique, l'AMF a entériné la durée moyenne effective de travail dans les communes et intercommunalités à 35 heures quand aucune sujétion ne justifie un régime inférieur. Enfin, elle participe activement aux travaux engagés à la suite du rapport du CSFPT sur les évolutions du métier d'ATSEM.

ISF DES GARDES CHAMPÊTRES

Pour des motifs d'équité avec les agents de la police municipale et malgré le contexte délicat dans les petites communes, l'AMF a soutenu et obtenu le relèvement de l'indemnité spéciale de fonction des gardes champêtres de 16 % à 20 %.



PARTENARIATS EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

En deux éditions le baromètre « HoRHizons », initié en 2015 par l'AMF, est devenu un outil de référence de l'emploi territorial. Cet outil est le résultat d'un partenariat réussi entre tous les grands acteurs de ce domaine : l'AMF, le CNFPT et la FNCDG rejoints, en 2016, par l'ADF et Régions de France, avec la participation du CSFPT.

- L'AMF a obtenu en 2016 de Pôle emploi un partenariat sur le volet indemnisation du chômage qui a été inscrit dans l'accord cadre national signé le 16 novembre 2016 et destiné à renforcer les liens entre les maires et président d'EPCI et les services de Pôle emploi (liste des correspondants Pôle emploi pour accompagner les élus dans l'indemnisation du chômage de leurs anciens agents).
- Enfin, en 2017, a été mise en place gratuitement, sur le site internet de l'AMF, l'application DiagRh développée par Espélia, qui permet aux maires et présidents d'EPCI de décrypter les données du bilan social. Cet outil est une opportunité pour tous les élus désireux de mieux connaître les caractéristiques du personnel dont ils ont la charge et qu'ils pourront comparer à celles d'autres collectivités.

PATRIMOINE ET DOMAINE

L'AMF a négocié puis inscrit dans une Charte, le 17 janvier 2017, avec la DGFiP les nouvelles règles d'évaluation domaniale, préservant un appui aux communes rurales.

Elle a de plus organisé une Rencontre sur « la gestion dynamique du patrimoine », accompagnant la mise à disposition sur son site de l'outil interactif « patrimoine-public.fr », développé par Espélia.

TRÈS HAUT DÉBIT FIXE ET MOBILE

Tout au long de l'année 2017, les associations d'élus, dont l'AMF, sont restées très mobilisées pour demander une accélération de la couverture mobile du territoire en insistant sur le déploiement de la 4G et la fixation de nouveaux engagements pour les opérateurs. S'agissant des réseaux fixes, l'objectif final doit demeurer l'accès généralisé de tous à la fibre optique.

COMMANDE PUBLIQUE

Code de la commande publique : l'AMF participe au groupe de travail mis en place par le ministère de l'Économie et des Finances et la Commission supérieure de codification visant à codifier la réglementation applicable aux contrats publics dans un Code de la commande publique prévu pour la fin 2018. Dans ce cadre, l'AMF tient à ce que soient garanties la praticité et l'accessibilité de ce nouveau code ainsi que la stabilité des normes, source de sécurité juridique.

Marchés de prestation juridique : l'AMF a participé à un groupe de travail mis en place par le ministère de l'Économie et des Finances sur l'élaboration d'une fiche technique relative aux marchés de services juridiques. Ces marchés comportent en effet des particularités qu'il convient d'expliciter. Il a ainsi été particulièrement demandé d'apporter des éclaircissements sur la différence de régime juridique entre les marchés de services juridiques de représentation et ceux portant sur d'autres services juridiques (différences entre les articles 28 et 29 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics).

Publication des données essentielles : dans le cadre de la rédaction du décret n° 2017-516 portant diverses dispositions en matière de commande publique, l'AMF a saisi le gouvernement afin de réécrire l'article 107 du décret relatif aux marchés publics qui prévoyait une obligation de publier les données essentielles pour l'ensemble des marchés publics. Loin de l'objectif de simplification affiché initialement par le gouvernement, cette règle était destinée à imposer une obligation générale source de lourdeurs et de complexités. Elle a été entendue puisqu'il est désormais prévu que seuls les marchés publics d'un montant supérieur à 25 000 € HT devront voir leurs données essentielles publiées.

En lien avec cette problématique, l'AMF est également intervenue dans le cadre de la saisine du CNEN sur deux arrêtés relatifs aux données essentielles et aux exigences et fonctionnalités minimales des profils d'acheteurs. Elle a ainsi regretté que l'impact financier des nouvelles obligations n'ait pas été évalué lors de la rédaction du décret relatif aux marchés publics. Ainsi, il a été intégré dans la notice de ces textes une précision selon laquelle les obligations en matière d'ouverture des données pourront être satisfaites soit de facon individuelle par les collectivités, soit par le biais de solutions mutualisées (par exemple au niveau intercommunal, voire départemental).

Approvisionnement local : dans le cadre de l'examen du projet de loi Égalité et citoyenneté voté en janvier 2017, il était prévu de mettre en place des seuils obligatoires pour l'approvisionnement local et les produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective. Pourtant, l'AMF avait mis en avant auprès des parlementaires l'intérêt de privilégier les démarches volontaires et la nécessité de favoriser préalablement la structuration des filières agricoles locales aptes à répondre de manière pérenne aux besoins des collectivités. Cette position a été confortée par la décision du Conseil constitutionnel rendue sur cette loi puisqu'il a censuré la disposition concernée.



ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION

En lien avec le sujet de l'approvisionnement local et la qualité des produits servis en restauration locale, l'AMF a fait valoir auprès du Gouvernement qu'elle souhaitait être associée aux États généraux de l'alimentation lancés en juillet 2017 car elle considère qu'il n'est pas envisageable de mener une réflexion sur les modes alimentaires et sur la structuration des activités agricoles sans y inclure les communes qui interviennent quotidiennement pour préserver le dynamisme de leurs territoires et satisfaire au mieux les usagers de la restauration collective notamment.

Dématérialisation des marchés publics : l'AMF est vigilante quant aux obligations relatives à la dématérialisation des marchés publics qui va se généraliser à compter du 1^{er} octobre 2018 (passage au « full-demat »). Elle a déjà demandé à l'État de faire un effort conséquent afin d'informer de façon adéquate et le plus largement possible sur ces obligations et leur impact auprès de l'ensemble des acheteurs publics. Bien sûr, l'AMF prendra également toute sa part dans la diffusion de l'information.

Partenariat entre l'AMF et l'Association des acheteurs publics : ce partenariat a été conçu dans le but d'échanger et partager les points de vue des deux instances afin, éventuellement, de porter des messages communs face au gouvernement. Ce partenariat vise également à converger et prévoir des actions communes relatives à la généralisation de la dématérialisation.

Télérecours : l'AMF a été consultée sur la mise en place de la plateforme Télérecours, qui vise à dématérialiser tous les contentieux des communes devant les juridictions administratives. Après un échange constructif avec le Conseil d'État et le service responsable de Télérecours, le système de notification des contentieux a été modifié et les communes de moins de 3 500 habitants sont désormais libres de choisir d'utiliser Télérecours ou non.

Mise en concurrence des autorisations d'occupation du domaine public : l'AMF a participé au groupe de travail mis en place par le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Économie et des Finances, pour la prise en compte de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne en matière de transparence des occupations du domaine public. L'ordonnance du 19 avril 2017 pour la transparence des attributions des autorisations d'occupation préserve donc les intérêts des communes en prévoyant de très nombreuses exceptions à la nécessité de mettre en concurrence ou de recourir à des mesures de publicité.





EUROPE ET INTERNATIONAL: UNE ACTION NÉCESSAIRE

L'AMF est présente à Bruxelles et représentée dans différentes structures européennes. À l'international, elle poursuit son action en faveur du renforcement des relations avec les associations d'élus partenaires, sources d'achanges de bonnes pratiques.



EUROPE

Commission Europe : réunie cing fois en 2016-2017, elle a permis à ses membres de rencontrer des professionnels européens et échanger nortamment avec eux sur la citoyenneté européenne, l'influence française dans les différentes instances et la politique de cohésion. Dans le cadre du partenariat liant l'AMF avec les institutions européennes, sept délégations d'associations départementales de maires se sont rendues à Bruxelles afin de mieux appréhender le fonctionnement des politiques européennes et d'en rencontrer les

Conseil de l'Europe : en octobre 2016, l'AMF a procédé à la désignation de ses représentants au sein du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de cette instance pour un mandat de quatre ans et a accueilli en novembre 2016 une rencontre franco-allemande « Quelles politiques d'accueil et d'intégration des migrants ? Regards croisés des élus locaux français et allemands ». Organisée pour répondre à l'une des recommandations du rapport « Pour promouvoir l'intégration de nos sociétés » de Jean-Marc Ayrault et de Annegret Kramp-Karrenbauer, elle a réuni une soixantaine de participants et a permis de comparer des situations qui répondent à des défis communs.

Association française du Conseil des communes et régions **d'Europe (AFCCRE) :** dans le cadre de son partenariat, l'AMF a accueilli en février 2017 un séminaire de réflexion sur « L'avenir de la politique européenne de cohésion territoriale après 2020 : quelles perspectives pour les collectivités locales françaises? ». À l'issue de ce séminaire, les élus des deux instances ont réaffirmé leur attachement à la politique de cohésion et à la politique agricole commune.

En juillet 2017, François Decoster (Régions de France) a succédé à lacques Blanc (AMF) à la présidence de la Délégation française du Comité des Régions. Il ressort de cette présidence une forte unanimité dans la mobilisation sur les grands dossiers, comme celui de la cohésion territoriale

INTERNATIONAL

L'AMF et l'Union des municipalités du Ouébec ont signé en septembre 2016 un accord de partenariat afin de formaliser et d'approfondir leurs relations. Par ailleurs, l'AMF et la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ont renouvelé en juillet dernier leur convention de partenariat pour une durée de trois ans.

En octobre 2016, André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF, a reçu Tsukasa Kamata, commissaire au Conseil des finances locales du lapon. Cette rencontre visait à étudier plus en profondeur le pilotage de la réforme fiscale des collectivités et la refonte institutionnelle en France afin de confronter leurs pratiques. En avril 2017, c'est une délégation roumaine qui est venue à l'AMF pour échanger sur la réforme territoriale en France ainsi que sur le statut de l'élu et la gestion de l'eau.





UNE ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE SOUTENUE

L'activité parlementaire, malgré l'achèvement de la XIV^e législature en février 2017, a été dense, sur de très nombreux textes concernant les communes et intercommunalités. Autant de textes d'application qui ont été soumis au Conseil national d'évaluation des normes (CNEN).



ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

Plus de 140 amendements ont été déposés. Tous n'ayant pas été défendus, il est possible d'estimer à plus de 30 % le taux de succès rencontré par ces propositions de modifications.

Au-delà des lois de finances et des lois de finances rectificatives, dont plusieurs mesures techniques relatives aux communes nouvelles et aux intercommunalités ont pu prospérer, un certain nombre de projets et propositions de lois ont particulièrement mobilisé l'AMF.

Loi sur la transparence, dite Sapin II du 9 décembre 2016 : l'AMF a été la seule association nationale d'élus (avec l'ADF en appui) mobilisée contre l'idée que ces associations d'élus n'étaient pas des représentants d'intérêts de même nature que ceux défendant des intérêts, qui peuvent être légitimes certes, mais d'ordre privé. Le traitement qui leur était réservé devait donc nécessairement en tenir compte. La position de l'AMF a fini par être prise en compte.

Loi sur la justice du XXI^e siècle du 18 novembre 2016 : elle a été le cadre de l'opposition de l'AMF au sujet du transfert du Pacs et du changement d'état civil aux mairies sans compensation possible. Elle a néanmoins obtenu que des lieux annexes puissent, sous conditions, être utilisés pour accueillir des cérémonies de mariage, permettant ainsi de résoudre les difficultés rencontrées par les communes nouvelles à ce sujet.

Loi Montagne du 28 décembre 2016 : ce texte consensuel a été globalement approuvé. L'AMF s'est néanmoins mobilisée pour que certaines des dispositions relatives à la téléphonie mobile diminuant le niveau d'information du maire, soient supprimées. Elle a obtenu gain de cause.

Loi sur les communes associées: déposée par le sénateur Sido et votée le 8 novembre 2016, elle a par exemple pris en compte plusieurs amendements proposés par l'AMF pour faciliter l'organisation des communes nouvelles. Il en est ainsi notamment pour des mesures relatives à l'harmonisation de la fiscalité au sein de la commune nouvelle. Ce texte a également permis de revenir sur la disposition ne permettant plus aux maires de communes de moins de 1000 habitants de diminuer leurs indemnités de fonction.

Loi dite Bailly : adoptée définitivement au Parlement le 1^{er} mars 2017, elle poursuit l'objectif éthique, régulation et transparence dans le milieu du sport. L'AMF, au travers des auditions et de propositions

d'amendements, a tenté d'assouplir certaines dispositions jugées dangereuses pour les collectivités, notamment concernant la garantie d'emprunt et les prescriptions des fédérations sur les équipements. Si sur ce dernier point, des améliorations ont pu être apportées, tel n'a pas été le cas pour la question relative à la généralisation de la garantie d'emprunt que pourront octroyer les collectivités.

Un débat sur l'application de la loi Littoral: la proposition de loi relative aux territoires littoraux, qui n'a pu être examinée par le Sénat en seconde lecture avant la fin de la mandature, a permis de faire naître ce débat. En effet, les travaux menés au sein du groupe de travail « Littoral » de l'AMF ont été repris en première lecture au Sénat permettant de prendre en compte les contraintes endurées par les communes littorales qui subissent le recul du trait de côte et l'impossibilité de construire, dans certains cas, dans les dents creuses. Si l'Assemblée nationale a amoindri la portée des assouplissements votés par le Sénat, un progrès peut néanmoins être souligné avec le regret toutefois du renvoi à un décret pour encadrer les assouplissements évoqués.

De nombreuses propositions de lois ont fait l'objet par ailleurs d'un examen attentif de la part de l'AMF et ont pu évoluer pour prendre en considération les problématiques des territoires.

Les élus de l'AMF ont participé à **40 auditions** dans le cadre d'examens de projets ou propositions de loi. La délégation aux Collectivités territoriales du Sénat et certaines missions d'information ont également sollicité l'AMF à de nombreuses reprises dans le cadre de rapports élaborés sur des sujets aussi variés que l'évolution des missions assurées par les services déconcentrés de l'État au profit des collectivités, l'observation du développement des communes nouvelles, les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) et les pôles métropolitains, la lutte contre la radicalisation, les mesures de compensation des atteintes engagées sur les grands projets d'infrastructures ou encore sur la démocratie représentative, participative et paritaire.

CHIFFRES CLÉS 2016-2017

DÉCLARATION COMMUNE

L'AMF a initié avec Régions de France et l'ADF une déclaration commune sur la simplification des normes à l'occasion de l'installation du CNEN notamment lors de la réunion en juillet 2017.

CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DES NORMES (CNEN)

L'AMF instruit tous les projets de textes législatifs ou règlementaires qui concernent les collectivités locales et qui ont un impact normatif ou financier pour les collectivités, et qui sont soumis au Conseil national d'évaluation des normes (CNEN). Cette instruction s'accompagne autant que possible d'une concertation avec les ministères concernés.

De septembre 2016 à septembre 2017, 31 avis défavorables des élus locaux ont été rendus en CNEN sur 120 textes examinés et faisant l'objet d'un débat en séance, soit un quart d'avis défavorables. Ces avis défavorables ont été le plus souvent motivés par le coût des mesures proposées, l'absence ou l'insuffisance de la concertation préalable, ou l'inadéquation des mesures proposées eu égard aux contraintes normatives supplémentaires en découlant.

Trois quarts des textes inscrits ont reçu un avis favorable après concertation préalable et échange avec l'AMF et le CNEN. Cette concertation a permis de faire évoluer positivement ces projets de textes.

L'inflation normative reste cependant la règle : 496 textes au total ont été examinés entre septembre 2016 et septembre 2017.























QUELQUES TEMPS FORTS DE L'AMF

De nombreux temps forts ont marqué l'action de l'AMF en 2016-2017, avec en point d'orgue, le Rassemblement exceptionnel des maires et des présidents d'intercommunalité le 22 mars 2017 à l'occasion de l'élection présidentielle.



LES RENCONTRES DE L'AMF

Rencontre des intercommunalités - 5 octobre 2016 Rencontre franco-allemande sur les politiques d'accueil et d'intégration des migrants - 22 novembre 2016 Rencontre des présidents d'intercommunalité 15 février 2017

Séminaire avec l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE) - 28 février 2017 Troisième Rencontre nationale des communes nouvelles 2 mars 2017

Rencontre sur l'éolien et les territoires - 4 juillet 2017 Rencontre sur la lutte contre l'habitat indigne 4 octobre 2017 avec la DIHAL

Premières Assises nationales des communes nouvelles 12 octobre 2017



LES RENCONTRES TECHNIQUES

Rencontre sur la facturation électronique - 4 octobre 2016 Rencontre sur l'emploi - 16 novembre 2016 Rencontre sur la protection du patrimoine 24 novembre 2016 avec le GRIDAUH

Rencontre sur les solidarités financières en matière de GEMAPI - 13 décembre 2016 Rencontre sur la gestion dynamique du patrimoine immobilier - 8 février 2017 Rencontre sur les transports collectifs « propres » 17 mai 2017 avec AGIR, l'AMF et le GART

Rencontre sur la révision des valeurs locatives 30 mai 2017 avec l'AFIGESE



LES « RENDEZ-VOUS DES PROFESSIONNELS »

Le format « rendez-vous » est plus particulièrement destiné aux professionnels des collectivités territoriales

Rendez-vous des professionnels sur les fusions d'EPCI 5 juillet 2016

Rendez-vous des professionnels sur la réforme de la commande publique - 17 novembre 2016 Rendez-vous des professionnels sur la loi de finances 2017 - 20 janvier 2017



LE CONGRÈS

Le 99e Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France 31 mai, 1er et 2 juin 2016.

Dernier Congrès, avant la séquence électorale de 2017, cette 99e édition, exceptionnellement organisée au printemps 2016, a permis d'aborder les grands sujets d'actualité. Le Président de la République avait notamment annoncé la baisse de moitié des dotations en 2017, et ce après la mobilisation historique des élus locaux sur ce sujet.

RASSEMBLEMENT EXCEPTIONNEL DES ÉLUS

22 mars 2017

Avant la tenue de l'élection présidentielle 2017, l'AMF a organisé un rassemblement exceptionnel des maires et présidents d'intercommunalité à la Maison de la radio à Paris, en partenariat avec franceinfo. Les candidats, ou leurs représentants, ont pu notamment se prononcer sur le Manifeste élaboré par l'AMF : « Pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens ».



22 mars 2017

RENCONTRE NATIONALE ÉTAT / COLLECTIVITÉS **SUR LA RADICALISATION**

24 octobre 2016

Cette réunion a permis d'apporter des réponses concrètes sur la guestion de la radicalisation dans les territoires.

CONFÉRENCE NATIONALE DES TERRITOIRES

17 iuillet 2017

La première Conférence nationale des territoires (CNT) s'est tenue le 17 juillet 2017, en présence du Président de la République et du Premier ministre. Les représentants des collectivités, dont l'AMF, y ont participé lors de plénières et d'ateliers.





22 mars 2017



CONFÉRENCE DE PRESSE DU BLOC COMMUNAL

6 septembre 2017

L'AMF, l'AdCF, France urbaine, l'APVF, Villes de France et l'AMRF « sonnent l'alerte rouge » lors d'une conférence de presse conjointe, pour dénoncer les annonces gouvernementales de l'été 2017 et notamment la diminution drastique des contrats aidés.







L'AMF AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

Fondée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1933, l'AMF est aux côtés des élus dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : respect des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans leur gestion quotidienne, partenariat constructif mais exigeant avec l'État dans le cadre de la défense et de la promotion des intérêts des collectivités territoriales. 34 534 adhérents (maires et présidents d'intercommunalité) lui assurent légitimité et représentativité.



DEUX MISSIONS ESSENTIELLES AU SERVICE DES ADHÉRENTS

Une force de proposition et de représentation auprès des élus

L'AMF intervient comme interlocuteur privilégié auprès des pouvoirs publics partout où se jouent l'avenir des communes, de leurs groupements et les conditions de leur développement.

Une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision

Les services de l'AMF exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire au quotidien. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents de communautés.

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

Les instances décisionnelles

Le président

Élu pour trois ans par l'Assemblée générale, il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et auprès des pouvoirs publics.

Le premier vice-président délégué

Désigné au sein du Bureau pour trois ans, il est associé aux missions de représentation du président de l'AMF auprès des pouvoirs publics. Il prépare, au nom du Bureau, les résolutions soumises à l'Assemblée générale. Il est chargé du suivi de l'intercommunalité et associé aux communications de l'AMF.

Le secrétaire général

Désigné au sein du Bureau pour trois ans, il est chargé de l'organisation des travaux de l'Association. Il prépare, au nom du Bureau, le rapport d'activité soumis à l'Assemblée générale.

Le trésorier général

Désigné au sein du Bureau pour trois ans, il assure le recouvrement des cotisations et des ressources de l'Association et acquitte les dépenses ordonnancées par le président. Chaque année, à l'Assemblée générale, il rend compte de sa gestion.

41

Le Bureau

Le Bureau, politiquement paritaire, est à la fois l'organe de décision et l'organe exécutif de l'AMF. Il est composé de trente-six membres, élus pour trois ans par l'Assemblée générale. Le Bureau est assisté des avis du Comité directeur.

Le Comité directeur

Celui-ci est composé de cent membres, élus par l'Assemblée générale, et de l'ensemble des présidents d'associations départementales de maires.

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale pourvoit au renouvellement des instances de l'Association, tous les trois ans. Elle entend les rapports sur la situation financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes du dernier exercice clos et fixe le taux des cotisations pour l'année suivante.

Les commissions permanentes et groupes de travail

Ils fournissent au Bureau des analyses et réflexions lui permettant de prendre des décisions et positions. Les commissions et groupes de travail sont animés par un président et un rapporteur.

LES SERVICES DE L'AMF

Une capacité d'expertise reconnue au service des collectivités locales.

Quatre-vingt personnes travaillent au siège de l'AMF, sous l'autorité du directeur général et de la directrice adjointe, au service des adhérents pour répondre à leurs besoins de conseils et d'analyse et assurer une veille législative et réglementaire sur toutes les questions touchant les collectivités territoriales, en relation permanente avec les administrations centrales, le Parlement et les pouvoirs publics (voir organigramme page 34).

SIX DÉPARTEMENTS

Action sociale, éducative, sportive et culturelle Administration et gestion communales Conseil juridique et documentation Finances et fiscalités locales Intercommunalité et territoires Ville, urbanisme, habitat et transports

SIX MISSIONS SPÉCIALISÉES...

Relations avec le Parlement Formation des élus Développement durable Europe et international Prévention des pollutions Sécurité et territoires ruraux

TROIS SERVICES TRANSVERSAUX

La direction des finances et des moyens généraux Le service de la communication Le service des ressources humaines

Tél.: 01 44 18 14 14 Mail.: amf@amf.asso.fr www.amf.asso.fr



INFORMATION ET COMMUNICATION

L'actualité communale et intercommunale est toujours en mouvement. C'est la raison pour laquelle l'AMF s'attache, par ses supports d'information et de communication, à diffuser toutes les informations utiles aux maires et présidents d'intercommunalité. L'AMF répond ainsi à un objectif essentiel : aider les élus au quotidien dans leur action à un moment où les enjeux auxquels ils doivent faire face sont très importants pour l'avenir des communes et intercommunalités.

LES PUBLICATIONS

Maires de France, le magazine

Mensuel de référence dans le monde des collectivités locales et des EPCI, il est diffusé à près de 15 000 exemplaires. Il délivre à ses abonnés l'essentiel de l'information nécessaire à l'exercice des mandats locaux: actualités politiques, législatives, règlementaires et financières, initiatives et innovations locales, fiches pratiques, veille juridique, etc.

Maires de France, la lettre

Publiée le 15 de chaque mois à 37 000 exemplaires, cette lettre de six pages est un véritable condensé d'informations pratiques sur les activités de l'AMF et les initiatives portées par son réseau.

LES SERVICES EN LIGNE

Le site Internet : www.amf.asso.fr

Véritable source d'informations pour les élus et les acteurs de la sphère publique locale, le site de l'AMF est le relais de son action au quotidien. Près de 270 000 visiteurs consultent ce site chaque mois. Modernisé, enrichi et plus facile d'accès, il suit l'actualité des collectivités territoriales, relaie les positions de l'AMF et propose de multiples notes d'information juridique et pratique. Pendant le Congrès, en novembre, un espace dédié permet de suivre en temps réel les temps forts des travaux et débats.



Les newsletters

MAIRE info www.maire-info.com

Quotidien d'information gratuit en ligne, la newsletter Maire-Info présente, depuis 2000, l'actualité des collectivités locales en temps réel. Près de 62 000 abonnés bénéficient tous les jours de ce service de dépêches rédigées par des journalistes professionnels.

ame info, l'hebdo de l'actualité de l'AMF, est aujourd'hui diffusé à près de 45 000 abonnés, chaque jeudi. Il valorise les services, les actions et les positions de l'AMF, et mentionne les principaux rendez-vous intéressants les élus et leurs services (colloques, journées d'études...).

IntercoActu, le bimensuel dédié aux intercommunalités créé en 2016 compte plus de 4 500 abonnés. Cette lettre comprend notamment un article politique à la une, une question d'actualité et de courts articles explicatifs renvoyant vers les notes juridiques et les informations pratiques en ligne sur le site de l'AMF.

L'AMF sur les réseaux sociaux

Twitter

Le compte Twitter de l'AMF (15 000 abonnés), @l_amf, délivre une information rapide et réactive pour toute personne intéressée par l'actualité des collectivités locales. Il permet de suivre l'ensemble des positions de l'AMF au quotidien et de bénéficier d'informations exclusives. **Facebook**

La page Facebook de l'AMF (3 000 abonnés), @jaimemacommuneAMF, relaie au quotidien l'actualité de l'AMF et des collectivités locales.

C'est le media vidéo de l'AMF, en lien avec www.maire-info.com, qui assure la couverture de l'actualité de l'Association avec des reportages et des interviews, notamment lors du Congrès.

LES ÉDITIONS

Le rapport annuel

Le rapport d'activité de l'AMF présente chaque année aux adhérents le résultat de son action. Prises de position, saisines écrites du gouvernement, amendements législatifs, conseils aux adhérents, formations... autant d'exemples de la vitalité de l'Association.

Des guides thématiques

L'AMF met à disposition sur son site Internet des guides pratiques téléchargeables gratuitement. Elle édite aussi les « Cahiers du Réseau» qui permettent de mutualiser l'expertise de l'AMF avec celle des associations départementales de maires et parfois de partenaires institutionnels, dans une collection nationale.



Maireinfo





IntercoActu



LES CAHIERS DU RÉSEAU

Des outils au service des adhérents sur www.amf.asso.fr **Simulateur DGF**

L'AMF a créé un outil inédit et gratuit permettant d'estimer le montant de la contribution prélevée sur les dotations des communes et intercommunalités sur la période 2015-2017. Le simulateur sera de nouveau opérationnel en janvier 2018.

Simulateur « composition du conseil communautaire »

L'AMF a également créé un simulateur inédit afin d'aider les maires et les présidents d'intercommunalité à calculer la répartition des sièges entre les communes membres d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération. Il permet d'identifier l'ensemble des accords locaux valides au regard des dispositions de la loi du 9 mars 2015.

« DiagRH », conçu par Espélia en partenariat avec l'AMF, est un service en ligne de diagnostic comparé des ressources humaines à travers l'analyse de 56 indicateurs répartis en six grands thèmes : les effectifs, le temps de travail, les rémunérations, les conditions de travail, la formation et le dialogue social.

Patrimoine public

L'AMF met également à disposition de ses adhérents un service en ligne dédié à l'inventaire, au diagnostic et au pilotage du patrimoine immobilier des collectivités locales « patrimoine-public.fr ».



LES SERVICES SPÉCIFIQUES

Pour répondre aux besoins spécifiques des élus en matière de retraite supplémentaires, l'AMF a mis en place l'association FONPEL et, pour accompagner les associations départementales de maires dans le développement de la formation des élus, l'association Mairie 2000.

MAIRIE 2000 : UN OUTIL POUR L'INFORMATION ET LA FORMATION DES MAIRES

Mairie 2000, conçue en 1985 par l'AMF, la Caisse des Dépôts et Consignations et la CAECL (devenue par la suite Dexia), a pour mission de développer l'information et la formation des élus locaux, en apportant une assistance technique et financière aux associations départementales de maires.

Mairie 2000 joue un rôle d'interface et d'échange entre des collectivités locales et des grandes entreprises de service public, des fédérations et ordres professionnels qui adhèrent à l'Association. Elle contribue à une diffusion efficace de l'expertise de ses partenaires sur des sujets en lien avec les préoccupations des élus.

Ce partenariat original se traduit par l'organisation de manifestations locales sur des thèmes conciliant tout à la fois la demande d'information des élus locaux et la capacité d'expertise des membres adhérents.

En 2016, une plateforme de MOOCs

L'arrivée d'un nouveau type d'élus, plus ouverts aux outils numériques, incite l'Association à réfléchir à d'autres formes de pédagogie. Avec la mise en place, en 2015, d'une plateforme de MOOCs, Mairie 2000 offre

aux élus la possibilité du suivre des cours en ligne sur des sujets en lien avec leur actualité ou la gestion des affaires communales ou intercommunales. Ces cours, accessibles partout et à tout moment, viennent utilement compléter les dispositifs déjà en place.



Les partenaires de Mairie 2000

Les membres fondateurs : AMF et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les membres adhérents

ADEME, CNP-Assurances, CNOA (Conseil national de l'Ordre des architectes), CSN (Conseil Supérieur du Notariat), Eco-Emballages, EDF, FP2E (Fédération professionnelle des entreprises de l'eau), ENGIE, Groupe La Poste, MNT, Orange, OGE (Ordre des géomètres experts), RTE (Réseau de Transport de l'Électricité), SACEM, SMACL, UGAP, USIRF.

FONPEL : LA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE DES ÉLUS LOCAUX

Fonpel, créé en 1992, est le régime de retraite supplémentaire par capitalisation qui permet aux élus locaux adhérents de se constituer une retraite par rente*.

L'élu peut cotiser au titre de chacun de ses mandats indemnisés et racheter des années antérieures. La collectivité verse obligatoirement un abondement doublant le montant de la cotisation. Les cotisations transformées en points de retraite offrent un droit à rente garantie : dès 55 ans, et sur simple demande de l'élu.

Les droits acquis donnent lieu au versement d'une rente viagère trimestrielle.

Les prestations versées bénéficient d'une fiscalité avantageuse, les rentes étant partiellement imposables en fonction de l'âge d'ouverture des droits

Le régime, assuré par CNP Assurances, est piloté par l'association Fonpel.

La gestion administrative est confiée à la Caisse des Dépôts et le développement commercial à Sofaxis.

Association Fonpel

41 quai d'Orsay - 75007 Paris

01 44 18 13 97 - fonpel@amf.asso.fr - www.fonpel.com

Président : Jacques Pélissard

Secrétaire général : Jean-Paul Lefebvre

Trésorière : Marie-Paule Morin

Administrateurs : Jean-Michel Arnaud, Chantal Bourragué, Ahmed Fadul Ahmed, Odette Mader, Gérard Payre, Michel-Antoine Rognard, Laurence Trastour, Michael Weber

• Informations, études personnalisées et adhésions

Fonpel - CS 80006 - 18020 Bourges cedex 02 48 48 21 40 - fonpel@sofaxis.com

• Gestion administrative des adhérents

FONPEL - BP 90824 - 49939 Angers cedex 9 02 41 05 25 99 - fonpel@caissedesdepots.fr

^{*}Ce régime, régi par la loi n°92-108 du 3 février 1992 modifiée, a été créé à l'initiative de l'Association des maires de France.



LES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES **DE MAIRES**

L'AMF forme avec les 101 associations départementales de maires (AD) un réseau efficace et performant qui permet de bien connaître les préoccupations des élus sur le terrain et de les relayer utilement auprès des pouvoirs publics.

LES SYNERGIES DU RÉSEAU

ACTUALISATION DE LA CHARTE DU RÉSEAU

Ce document qui date de 2012 va être réactualisé. Parmi les pistes de réflexion proposées figurent :

- le renforcement des engagements des AD sous forme de véritables contrats d'objectifs en contrepartie des aides de l'AMF à la création de postes;
- un développement du partenariat avec les AD concernant l'offre éditoriale de l'AMF qui confère une meilleure visibilité de leurs actions dans nos supports (exemple : une rubrique AD chaque mois dans Maires de France) ainsi qu'une meilleure implication dans la promotion de nos supports auprès de leurs adhérents.

DES ACTIONS COMMUNES Mutualisation des actions AMF-AD

Ce groupe de travail a notamment œuvré au renforcement de la mutualisation de la production et de l'expertise permettant de faire entrer dans l'espace association départementale du site internet, sur la base du volontariat, des notes réalisées par les AD susceptibles d'intéresser l'ensemble du réseau.

Par ailleurs, la mutualisation peut également passer par d'autres voies : centralisation des achats entre l'AMF et les AD, comme cela a déjà été le cas pour certains outils de promotion, proposition de l'AMF aux AD pour bénéficier de la mutuelle AMF pour leur personnel, propositions de polices d'assurance ainsi qu'un accès plus rapide des AD à toutes les informations AMF, avec un contenu dédié enrichi sur le site internet de l'AMF (communiqué de presse, notes, compte-rendu de commissions et groupe de travail).

Actions sur les moyens financiers

Ce groupe de travail a exploré plusieurs pistes de réflexion, notamment aucune augmentation de cotisation sans services dédiés le justifiant et le développement des ressources propres de chacun par le recrutement de nouveaux adhérents (EPCI essentiellement) et le développement de nouveaux services (formation par exemple).

Partenariat avec l'Association nationale des directeurs d'associations de maires (ANDAM)

L'ANDAM aide ses adhérents dans leur travail quotidien au service des élus : journée d'accueil des nouveaux DAD, gestion administrative et financière d'une AD, avec la mise en place d'une plate-forme adaptée pour la gestion des AD. Ces réunions sont complémentaires de celles organisées chaque trimestre par l'AMF à l'attention des permanents des associations départementales. Le 26e Congrès de l'ANDAM s'est tenu dans le Haut-Rhin sur le thème de l'Europe en présence de Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF.

Rassemblement du 22 mars 2017

La quasi-totalité des associations départementales s'est mobilisée sur cette opération de différentes manières : contribution au Manifeste « Pour des communes fortes et vivantes au service des citovens » : présentation du Manifeste dans les lettres d'information des associations départementales au cours d'Assemblées générales ou de conférences de presse ; intervention de présidents d'associations départementales pour poser des questions aux candidats lors de la manifestation du 22 mars.

Cette opération montre une fois de plus la capacité de mobilisation de notre réseau comme cela a été le cas pour l'opération « Ensemble, faisons cause commune » en septembre 2015.

UNE PRÉSENCE RENFORCÉE DE L'AMF SUR LE TERRAIN

Le directeur général de l'AMF, Rollon Mouchel-Blaisot a représenté le président François Baroin au Congrès du syndicat des communes de Polynésie française puis aux universités des maires de Guadeloupe et au Congrès des maires de Guyane.

Les collaborateurs de l'AMF ont multiplié les déplacements sur le terrain dans le cadre des réunions d'information organisées par les associations départementales. Le développement des Salons à l'initiative des AD a permis à des équipes pluridisciplinaires de l'AMF de présenter l'ensemble des productions et des outils de communication (SELAQ à Bordeaux, Charente, Var, Finistère...) développés par les services.

LE RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

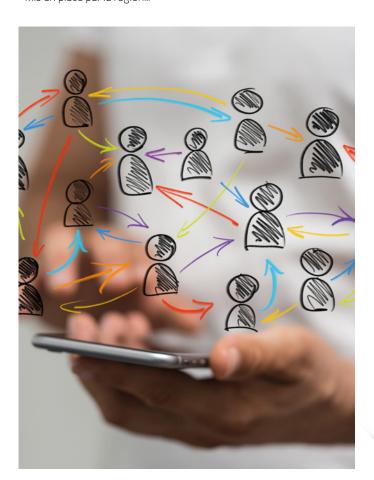
Développement des actions régionales des associations départementales.

Le Bureau exécutif de l'AMF et les présidents d'associations départementales ont acté la nécessité pour les AD d'organiser leur représentation auprès des régions.

Cinq régions se sont constituées en fédérations ou associations régionales ; dans les autres, le processus se déroule de manière informelle. Un ou plusieurs référents élus ont été désignés auprès des différentes régions, des rencontres ont eu lieu avec les présidents de région.

Un premier bilan montre que ce rapprochement permet aux équipes des différentes associations départementales de :

- se rencontrer plus régulièrement, ce qui n'était pas toujours le cas auparavant dans certaines régions,
- mettre en œuvre des actions mutualisées au niveau régional comme par exemple, la création des postes mutualisés notamment dans le domaine de l'intercommunalité avec le soutien financier de l'AMF, comme c'est le cas pour la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire (la personne recrutée sur ce poste a effectué un stage à l'AMF) et pour l'Eure-et-Loir et le Loiret,
- procéder au niveau régional à des désignations notamment dans les nombreuses commissions mises en place dans le cadre des ARS,
- définir des axes de travail avec la région : information régulière des AD sur les appels à projet de la région, association étroite aux schémas mis en place par la région...



DE NOUVELLES INITIATIVES

- Alpes-Maritimes: 1^{er} salon des maires, élus locaux et décideurs publics.
- Alpes de Haute-Provence : 1 er salon des professionnels.
- **Dordogne**: Rencontre entre l'Union des maires et le Syndicat des entrepreneurs de travaux publics de Dordogne.
- **Gers**: Clubs actualité (nouvelle formule d'échanges et de débats entre et pour les élus).
- Ille-et-Vilaine: plateforme interactive avec Orange (signalisation des dommages réseaux et suivi de l'avancement des travaux).
- Jura : « Trente9 » nouveau magazine des maires et présidents d'intercommunalités.
- Loir-et-Cher : premier carrefour des territoires avec le CAUE et l'observatoire de l'économie et des territoires. Thème : le devenir des territoires ruraux.
- **Haute-Loire :** convention avec le CNFPT Auvergne, le centre de gestion et l'association départementale.
- Maine-et-Loire : Forum des collectivités et des travaux publics
- Yvelines: création d'un outil de consultation innovant et participatif: réflexions communes, mutualisation des services, échanges d'expériences.

Par ailleurs, de nombreuses associations départementales mettent en place des rencontres régulières avec l'ensemble des intercommunalités de leur département.

DE NOUVELLES ÉQUIPES

Les directeurs d'associations départementales :

Aurélie FOIN (Aube), Céline CUSANT (Bouches-du-Rhône), Nathalie EYRAUD (Drôme), Annie COUDERC-MONNERON (Hérault), Didier SABOURAULT (Indre-et-Loire), Fabrice CASTRO (Jura), Hélène DAHAN (Loire), Cyrielle ASTIER (Haute-Loire), Karine ALICOT (Lot), Martine LORPHELIN (Nord), Sébastien PIATKOWSKI (Oise), Nicole PHILIPPE (Pyrénées-Orientales), Vincent BAUDOIN (Rhône), Sébastien JULES (Haute-Saône), Julien DESPIN (Deux-Sèvres), Frédéric MARTINEZ (Tarn), Muriel BASSEMON (Vaucluse), Anne-Sophie SIMON (Vendée), Lucie-BEBIN-BROSSARD (Vienne), Dionne JOHNSON (Guyane), Joël SASTOURNE-HALETOU (Nouvelle-Calédonie).

LES PRÉSIDENTS

- Jean-Jacques DUMAS (Corrèze)
- Hervé BOUYRIE (Landes)
- Alain LENORMAND (Orne)
- André FLAIOLET (Pas-de-Calais)
- Fabrice PANNEKOUCKE (Savoie)
- Nicolas RUBIN (Haute-Savoie)
- Guy GEOFFROY (Seine-et-Marne
- Philippe BOUYSSOU (Val-de-Marne)
- Jean-Claude PIOCHE (Guadeloupe)





RAPPORT FINANCIER DE MICHEL VERGNIER, TRÉSORIER GÉNÉRAL

Comme nous l'espérions, les conséquences pécuniaires des dramatiques événements de 2015 qui ont entraîné l'annulation du 98e Congrès et son report en mai 2016, ont pu être absorbées grâce à l'excellente santé financière de notre Association et à sa mobilisation. Celle-ci renoue désormais avec des résultats auxquels nous sommes plus habitués, ce dont tous, nous nous félicitons.

Comptes annuels 2016:

Après un exercice précédent déficitaire, la situation s'est stabilisée. Ainsi l'exercice 2016 présente un résultat positif de 188 912 euros. Si ce résultat est inférieur à ceux des exercices précédents habituels, il prouve bien le caractère conjoncturel des difficultés rencontrées. De plus, nous pouvons noter qu'il n'est inférieur que de 20 000 euros au résultat prévu par le budget prévisionnel adopté par nos instances.

S'agissant des produits, comme toujours, gage de l'indépendance de l'AMF, ce sont les cotisations des adhérents (d'un montant quasi-identique à celui de l'année passée, représentant presque 75 % des recettes) et la redevance liée à l'exploitation du Salon et les éventuels bonis d'organisation du Congrès, qui composent la quasi-totalité des ressources de l'Association, qui ne fait appel à aucun autre financement particulier ni subvention.

Quant aux charges, celles-ci, hors projets extraordinaires validés comme l'amélioration de la régie de l'auditorium par exemple ou l'évolution normale de la masse salariale, ont très légèrement évolué à la hausse, selon le rythme habituel de l'Association, voire ont diminué à la marge pour certaines.

Évolution du budget prévisionnel 2017 :

Si la traditionnelle date de notre Congrès ne nous permet pas de présenter un budget prévisionnel en Assemblée générale, les organes statutaires de l'AMF en adopte bien évidemment un à chaque début d'exercice, afin de fixer les grandes orientations du fonctionnement de l'Association et d'intégrer le financement de ceux des projets que vous souhaitez voir aboutir et que notre Bureau met en œuvre.

Ainsi, pour 2017, ce prévisionnel a intégré, notamment, le renouvellement de notre système informatique, l'organisation du Rassemblement exceptionnel du 22 mars à la Maison de la radio et qui fut une très belle réussite ou encore le millésime particulier du Congrès 2017, le centième du nom, que nous avons souhaité mémorable, d'où cette augmentation de cinq euros des frais d'inscription, la première depuis de très nombreuses années. Comme c'est le cas depuis neuf ans, ce budget prévisionnel n'a prévu aucune augmentation des cotisations tout comme le prochain n'en prévoira pas, ce dont tous nous pouvons nous féliciter.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 2 octobre 2017

Le commissaire aux comptes Deloitte & Associés Jean-Pierre VERCAMER

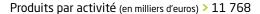
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

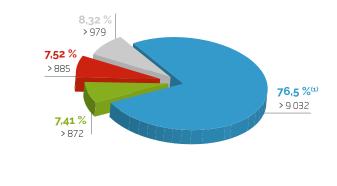
ACTIF	2016	2015
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	76 392	88 323
Immobilisations corporelles	10 427 367	10 922 248
Immobilisations financières	9 961	29 161
Total	10 513 720	11 039 732
Actif circulant		
Stocks	=	=
Créances	725 006	883 063
VMP et disponibilités	18 821 908	18 763 944
Total	19 546 913	19 647 007
Charges constatées d'avance	91 759	102 449
Total Actif	30 152 392	30 789 188
PASSIF	2016	2015
Capitaux propres		
Fonds de réserve	27 671 012	29 160 731
Résultat de l'exercice (excédent)	188 914	-1 489 719
Total	27 859 927	27 671 012
Provision pour risques et charges	693 922	617 544
Dettes		
Emprunts auprès d'Ets de crédit	-	=
Avacptes reçus sur commandes en cours	=	=
Dettes fournisseurs-comptes rattachés	285 843	641 991
Dettes fiscales et sociales	1 183 960	1 229 340
Dettes sur immo. et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	102 278	231 077
Produits constatés d'avance	26 462	398 223
Total	1 598 543	2 499 632
Total Passif	30 152 392	30 789 188

COMPTE DE RÉSULTAT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016

•	2016	2015
Produits d'exploitation		
Production vendue (biens et services)	10815216	9 129 726
Autres	953 014	1 064 608
Total	11 768 229	10 194 334
Charges d'exploitation		
Variations de stocks	-	-
Achats et Charges externes	2 780 242	2 947 838
Impôts, taxes et versements assimilés	615 469	609 173
Salaires et traitements	4 343 495	4 158 125
Charges sociales	2 204 463	2 148 153
Dotations	702 607	725 139
Autres charges	189 656	286 483
Total	11 718 053	11 719 450
Total Résultat d'exploitation	11 718 053 50 176	11 719 450 -1 525 566
13.15		
Résultat d'exploitation	50 176	-1 525 566
Résultat d'exploitation Produits financiers	50 176 166 674	-1 525 566
Résultat d'exploitation Produits financiers Charges financières	50 176 166 674 20 696	-1 525 566 169 737 86
Résultat d'exploitation Produits financiers Charges financières Résultat financier	50 176 166 674 20 696 145 979	-1 525 566 169 737 86 169 650
Résultat d'exploitation Produits financiers Charges financières Résultat financier Résultat courant avant impôts	50 176 166 674 20 696 145 979 196 155	-1 525 566 169 737 86 169 650 -1 355 916
Résultat d'exploitation Produits financiers Charges financières Résultat financier Résultat courant avant impôts Produits exceptionnels	50 176 166 674 20 696 145 979 196 155 664	-1 525 566 169 737 86 169 650 -1 355 916 24 051
Résultat d'exploitation Produits financiers Charges financières Résultat financier Résultat courant avant impôts Produits exceptionnels Charges exceptionnelles	50 176 166 674 20 696 145 979 196 155 664 132	-1 525 566 169 737 86 169 650 -1 355 916 24 051 157 854
Résultat d'exploitation Produits financiers Charges financières Résultat financier Résultat courant avant impôts Produits exceptionnels Charges exceptionnelles Résultat exceptionnel	50 176 166 674 20 696 145 979 196 155 664 132 532	-1 525 566 169 737 86 169 650 -1 355 916 24 051 157 854
Résultat d'exploitation Produits financiers Charges financières Résultat financier Résultat courant avant impôts Produits exceptionnels Charges exceptionnelles Résultat exceptionnel Impôts sur les bénéfices	50 176 166 674 20 696 145 979 196 155 664 132 532 7 773	-1 525 566 169 737 86 169 650 -1 355 916 24 051 157 854 (133 803)

LES GRANDES MASSES 2016

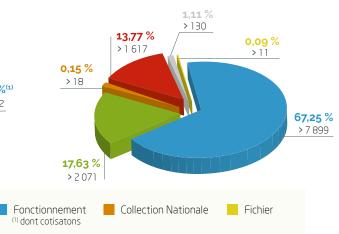




Revue Maires de France

Salon

Charges (en milliers d'euros) > 11 746



QUELQUES RATIOS SIGNIFICATIFS

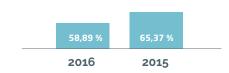
Bilan au 31 décembre 2016

Congrès

> Part des cotisations nettes dans les produits

2016 2015

> Part des charges de personnel* dans les produits



^{*} Charges de personnel = salaires + cotisations sociales + taxe sur les salaires.

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES DE L'AMF

AU 6 NOVEMBRE 2017

Directrice de cabinet du président Caroline GIRARD Chef de cabinet Laurance BUREAU Conseillère Aurore MOUYSSET Assistante Florence LAPARRA 01 44 18 13 56

Chargé de mission Éric PAREYDT 01 44 18 13 53 Assistante Émilia SARDO 01 44 18 13 54 Directeur général Éric VERLHAC

Assistantes
Catherine FILAINE
et Élodie VIN
01 44 18 13 51 / 01 44 18 14 42

COMMUNICATION / INFORMATION

COMMUNICATION, PRESSE ET PARTENARIATS

Responsable

Marie-Hélène GALIN / 01 44 18 13 59

Chargé de communication et de presse Thomas OBERLÉ / 01 44 18 51 91

Chargée de communication Amandine CLÉTO / 01 44 18 13 88

Rédactrice

Florence MASSON / 01 44 18 18 85 Assistante de communication Patricia PAOLI / 01 44 18 13 61

MAIRES DE FRANCE

Rédacteur en chef Xavier BRIVET / 01 44 18 14 20

Chef de rubrique Christine NEMARQ / 01 44 18 14 46

Rédaction

Franck LEMARC / 01 44 18 14 26 Aurélien WÄLTI / 01 44 18 14 34 Florence MASSON / 01 44 18 18 85

Secrétaire de rédaction Samantha RAUCH / 01 44 18 14 21

Maquettiste Stéphane CAMARA / 01 44 18 14 22

MAIRE INFO

Rédactrice en chef Christine NEMARQ / 01 44 18 14 46 Chefs de rubrique Franck LEMARC / 01 44 18 14 26 Aurélien WÄLTI / 01 44 18 14 34

SERVICES FONCTIONNELS

DIRECTION DES FINANCES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

Directeur

Olivier YVIQUEL / 01 44 18 13 90

Assistante

Agnès LEGRAS / 01 44 18 51 92

Abonnements Maires de France Sophie LASSERON / 01 44 18 13 64

Accueil/standard/courrier Nadia MICHEL / 01 44 18 13 69

Adhésions/cotisations

Yvette NICOLAZO / 01 44 18 13 65 Anne-Marie DE ARAUJO / 01 44 18 14 11

Budget et comptabilité

Laurence MARILLY / 01 44 18 13 66

Conduite

Serge FRAMMEZELLE

Maintenance et achats

David LE CHEVREL / 01 44 18 13 62

Salles/Régie

Jean-Marc PIRE / 01 44 18 14 48

Systèmes d'information

Philippe LETOURNEUX / 01 44 18 13 63

Projets informatiques

Pierre-Daniel PONSON / 01 44 18 14 41 Taylord BESSIÈRE / 01 44 18 51 86

► RESSOURCES HUMAINES

Responsable Claire AGOSTINI / 01 44 18 14 19

LES DÉPARTEMENTS

ACTION SOCIALE, ÉDUCATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

Responsable

Nelly DENIOT / 01 44 18 13 83

Conseillers techniques

Valérie BRASSART / 01 44 18 14 05 Sébastien FERRIBY / 01 44 18 13 80 Sarah REILLY / 01 44 18 14 08

Assistantes

Corinne VITTE / 01 44 18 13 72 Sandrine CHEMISE / 01 44 18 14 13

ADMINISTRATION ET GESTION COMMUNALES

Responsable

Geneviève CERF-CASAU / 01 44 18 13 76

Conseillers techniques

Stéphanie COLAS / 01 44 18 13 79 Judith MWENDO / 01 44 18 13 60 Florent PHILIPPE / 01 44 18 18 80 Véronique PICARD / 01 44 18 14 07

Assistantes

Akila HARISSENE / 01 44 18 13 77 Cécile GRAUVOGEL / 01 44 18 13 74

CONSEIL JURIDIQUE ET DOCUMENTATION

Responsable

Annick PILLEVESSE / 01 44 18 14 10

Conseillers techniques

Marion DIDIER / 01 44 18 14 23 Nicolas MIRICA / 01 44 18 14 02 Alexandre NORGUET / 01 44 18 14 43

Documentaliste

Thierry COTREBIL / 01 44 18 14 03

Assistantes

Sylvie ANDRÉ / 01 44 18 14 27 Sandrine CHEMISE / 01 44 18 14 13

Directrice adjointe Claire GERMAIN
01 44 18 13 70

Assistantes
Élodie VIN
et Sylvie ANDRÉ
01 44 18 14 27 / 01 44 18 14 42

du 1^{er} vice-président délégué Benjamin PASQUIER

FINANCES ET FISCALITÉ LOCALES

Responsable

Nathalie BRODIN / 01 44 18 14 49

Conseillers techniques

Assane FALL / 01 44 18 13 57 Claire GEKAS / 01 44 18 14 09 Aurore VIGOUROUX / 01 44 18 14 32

Assistantes

Michelle FEUTREN / 01 44 18 13 71 Cécile GRAUVOGEL / 01 44 18 13 74

INTERCOMMUNALITÉ ET TERRITOIRES

Responsable

Marie-Cécile GEORGES / 01 44 18 13 67

Conseillers techniques

Alice COURANJOU / 01 44 18 51 94 Alexandre HUOT / 01 44 18 11 88 Julie ROUSSEL / 01 44 18 18 80

Assistante

Nathalie SEBBAN / 01 44 18 51 90

VILLE, URBANISME, HABITAT **ET TRANSPORTS**

Responsable

Sylvain BELLION / 01 44 18 13 75

Conseillères techniques

Nathalie FOURNEAU / 01 44 18 14 02 Louise LARCHER / 01 44 18 13 82

Assistante

Anne FOSSIFR / 01 44 18 14 30

LES MISSIONS

► RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

Responsable

Charlotte DE FONTAINES / 01 44 18 13 81

Assistante

Élodie VIN / 01 44 18 14 42

FORMATION DES ÉLUS

Responsable

Nathalie DOTRES / 01 44 18 14 29

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Responsable

Gwénola STEPHAN / 01 44 18 14 06

Conseillère technique

Pauline DELAÈRE-PAPIN / 01 44 18 14 00

Assistante

Sandrine WIECZOREK / 01 44 18 14 04

► EUROPE ET AFFAIRES INTERNATIONALES

Responsables

Carole ESCLAPEZ / 01 44 18 13 86 Pauline TIVELET / 01 44 18 14 31

Assistante

Cécile GRAUVOGEL / 01 44 18 13 74

▶ GRAND PARIS ET PROSPECTIVES

Responsable Alexandre TOUZET / 01 44 18 14 28

Assistante

Nathalie SEBBAN / 01 44 18 51 90

▶ PRÉVENTION DES POLLUTIONS

Responsable

Sylviane OBERLÉ / 01 44 18 13 78

Assistante

Sandrine WIECZOREK / 01 44 18 14 04 74

► SÉCURITÉ ET TERRITOIRES RURAUX

Responsable

Juan COMPANIE / 01 44 18 13 81

Assistante

Emilia SARDO / 01 44 18 13 54

SERVICES SPÉCIFIQUES

FONPEL. LE FONDS DE PENSION DES ÉLUS **LOCAUX**

Responsable Delphine BREURE / 01 44 18 13 97

Assistant

NN / 01 44 18 14 01

MAIRIE 2000. L'OUTIL DE FORMATION **DES ÉLUS**

Responsable

Nathalie DOTRES / 01 44 18 14 29

Assistante

Delphine BREURE / 01 44 18 13 97





Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1933

41, quai d'Orsay 75343 Paris Cedex 07 Tél.: 01 44 18 14 14 - amf@amf.asso.fr

www.amf.asso.fr

